

Compte-rendu du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 27/02/2017.

Séance ouverte à 19h20 sous la présidence de M. le Bourgmestre, Emir Kir.

Présents / Aanwezig : MM./HH. Kir, Bourgmestre-Président / Burgemeester-Voorzitter ; Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Mme./Mw. Namli, M./Dhr. Boïkete, Mme./Mw. Meulemans, Echevins/Schepenen ; MM./HH. Smahi, Clerckx, Mme./Mw. Ilunga Kabulu, MM./HH. Mohammad, Medhoune, Yildiz, Roekens, Mmes./Mw. De Pauw, Genot, M./Dhr. Disli, Mme./Mw. Dagyarán, MM./HH. Muradyan, Mouhssin, Özdemir, Mme./Mw. Bulduk, MM./HH. Fremal, Balsat, Mmes./Mw. Vandenaabeele, Mara, Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden ; M./Dhr. Neve, Secrétaire communal / Gemeentesecretaris.

Excusés / Verontschuldigd : Mmes/Mev. Laaraj, Warnotte.

Par tirage au sort, M. Boïkete sera le premier à voter en cas de vote.

M. Balsat souhaite porter les questions d'actualité suivantes à l'ordre du jour :

- remaniement du Collège
- transparence des mandats
- Justice de Paix
- proposition de motion Jean Jaurès
- zone touristique
- Belfius
- processus obtention de copie de documents
- expédition aux Philippines
- légitimité du Président du CPAS
- rapport du comité P concernant les contrôles domiciliaires

Mme Genot posera quant à elle une question d'actualité relative à la taille de la plante verte rue Bériot.

1. Communication ; Mededeling.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23.01.2017 – Approbation. Proces-verbaal van de Gemeenteraadszitting van 23.01.2017 - Goedkeuring.

M. Neve : Lecture des décisions du Conseil communal du 23.01.2017.

Approuvé - Aangenomen

3. Sibelgaz ; approbation des modifications des statuts et définition du mandat. Sibelgas ; goedkeuring van statutenwijzigingen en vaststelling van het mandaat.

M. le Président : Saint-Josse est associée à l'association chargée des missions de Sibelgaz pour l'activité de gestion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz. L'assemblée générale extraordinaire de Sibelgaz est prévue le 28 mars prochain. A l'ordre du jour se trouve notamment la modification des statuts de Sibelgaz, en fonction du décret de la Région flamande du 6 juillet 2001 portant sur la réglementation de la coopération intercommunale. Sibelgaz, compte tenu de son caractère multirégional, est actuellement une association chargée de mission ayant la forme juridique d'une SCRL soumise à la loi du 22 décembre 1986.

Le projet vise ici à adapter les statuts de Sibelgaz au décret de la Région flamande. Sont prévus, notamment, la réduction de la durée avec le 9 novembre 2019 au lieu du 21 mars 2026, la composition communale du C.A. avec une diminution de 75%, l'application des incompatibilités de l'article 48 du décret RCI, la désignation d'un représentant de l'opposition communale et la suppression du collège

des commissaires du comité directeur.

Il sera procédé aux désignations lors de la séance à huis clos.

Mme Genot : Nous réitérons notre demande que les désignations de représentants de la commune au sein d'organismes ne se fassent pas à huis-clos mais en séance publique. Il est important que les citoyens puissent savoir qui l'on envoie afin de les représenter.

M. le Président : Je propose que l'on demande à la Région ce qu'il en est dans les autres communes.

Mme Genot : Nous sommes, à ma connaissance, la seule commune à procéder de la sorte.

Approuvé - Aangenomen

Mme Dagyarán entre en séance.

4. Centre Vincent VAN GOGH – CHAB ; mandat hypothécaire en troisième rang ; accord.

M. le Président : Il s'agit ici d'accéder à une demande du Conseil d'administration du centre Vincent Van Gogh. L'avance de fonds est garantie par une hypothèque de troisième rang et n'a donc aucune incidence sur notre avance, qui est garantie en premier rang sur l'ensemble du patrimoine du centre.

M. Roekens : Je profite du point afin de demander quel est l'état actuel des finances du CHAB. Il est également question de tensions au sein du Conseil d'administration. Pourriez-vous nous tenir au courant de l'évolution de la situation ?

M. Balsat : Je me joins à la question de M. Roekens. Je trouve par ailleurs que nous manquons d'information, que justifie ces 200.000 euros de trésorerie ?

M. Jassin : Si le centre demande un crédit de caisse, c'est car la trésorerie est actuellement en difficulté et qu'il y a lieu d'y pallier par un apport financier. Comme tout le secteur hôtelier en région bruxelloise, le centre a souffert des attentats ayant frappé Bruxelles et de la baisse de fréquentation des établissements qui en a découlé. Ceci a pesé sur le chiffre d'affaires.

Je ne pense pas que l'on puisse parler de tensions au sein du Conseil d'administration. La demande pour ce crédit caisse est le signe que les membres du Conseil se sont mis d'accord afin que l'on puisse faire en sorte que cet outil soit sauvé et qu'il puisse redémarrer d'une manière sereine.

Je pense que les choses se sont apaisées depuis plusieurs mois au sein de cette institution et que l'ensemble des intervenants œuvre à sa survie.

Mme Genot : Serions-nous tenus responsables si d'aventure une faillite devait intervenir et qu'il n'y avait pas de quoi rembourser ce crédit de troisième rang?

M. Jassin : L'ensemble des biens du CHAB est évalué à 10 millions d'euros pour un endettement de l'ordre de 5 millions d'euros, ce cas de figure ne risque pas de survenir.

Le point est porté au vote et adopté avec 25 votes favorables pour une abstention.

Ont voté oui : Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Namli, Boïkete, Meulemans, Smahi, Ilunga Kabulu, Mohammad, Medhoune, Yildiz, Roekens, De Pauw, Genot, Disli, Dagyarán, Muradyan, Mouhssin, Özdemir, Bulduk, Fremal, Vandenabeele, Mara, Kir.

S'est abstenu : M. Balsat.

Suivent les justifications d'abstention.

M. Balsat : Mon abstention est un oui mitigé. Je trouve que nous manquons d'information afin de voter le point, je ne suis pas convaincu par les explications, bien que je soutienne le CHAB.

5. Subvention spéciale de la Région de Bruxelles-Capitale en faveur des communes en application de l'Ordonnance du 13 février 2003 ; approbation de la Convention 2016. Bijzondere subsidie van het Brussels-Hoofdstedelijk Gewest aan de gemeenten bij toepassing van de Ordonnantie van 13 februari 2003 ; goedkeuring van de overeenkomst 2016.

M. Roekens : Pourriez-vous nous donner plus d'explications quant à l'utilisation de cette aide ?

M. Fremal, Président du CPAS : Nous recevons ces fonds afin d'organiser des activités de type multiculturelles : de l'éducation permanente, de l'encadrement de formations et des échanges culturels avec différentes associations tennodoises.

Approuvé - Aangenomen

6. Logiciel de gestion de la dette ; mise à disposition gratuite par la Région de Bruxelles-Capitale ; approbation de la convention d'utilisation. Software schuldbehör ; kosteloze ter beschikkingstelling door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ; goedkeuring van de gebruiksovereenkomst

Approuvé - Aangenomen

M. Clerckx entre en séance.

7. Service Rénovation Urbaine ; Contrat de Quartier Durable « Axe Louvain » ; Opération « Îlot Cudell » ; Étude élargie ; Approbation des conditions d'accès, du mode de passation du marché et de l'estimation. Dienst voor Stadsvernieuwing ; Duurzame Wijkcontract « As Leuven » ; Operatie « Huizenblok Cudell » ; Uitgebreide studie ; Goedkeuring van de toegangsvoorwaarden, van de gunningswijze van de opdracht en de raming.

M. le Président : Il s'agit d'un dossier extrêmement important. Nous avons reçu un courrier du 12 octobre 2016 du fédéral via Beliris qui propose que la commune soit maître d'ouvrage pour l'ensemble du projet et que le financement du programme du contrat de quartier soit mis à disposition sous forme d'un subside à la commune. Le programme est important : il y a 4 opérations, trois immobilières et une d'espace public. La crèche francophone de 24 places, le complexe scolaire francophone maternel et primaire d'inspiration pédagogique Freinet. L'aménagement de l'espace en intérieur d'îlot. Le réaménagement de la salle de sports Guy Cudell. Et enfin, le projet ambitieux de la rue des deux Églises en zone d'espace partagé. Il s'agit d'un montant colossal : il est question de 9.625.000 euros. Nous avons également obtenu l'accord d'autres autorités afin de soulager les budgets communaux : fédération Wallonie-Bruxelles mais également la Région de Bruxelles-Capitale avec Bruxelles Pouvoirs Locaux. Il s'agit ici d'élargir la mission d'étude, qui est une étude extrêmement importante. Le montant alloué est de 866.250 euros soit 9% de la programmation.

M. Roekens : La première mouture du projet prévoyait la disparition de la Nouvelle École du site, ce qui n'est plus le cas. Pourquoi ce choix, quel impact aura-t-il sur le projet Henri Frick où il était question d'installer un second établissement ? Pendant les travaux, je suppose que l'école devra fermer, les élèves seront-ils accueillis provisoirement sur le site de la rue de l'Abondance ?

M. Mouhssin : Je salue un projet ambitieux et global. La commune serait le maître d'ouvrage, c'est une bonne chose bien que la nouvelle m'inquiète vu l'ampleur du projet. Comme cela se fait dans d'autres communes, nous demandons à ce que l'on engage un assistant à la maîtrise d'ouvrage.

Par ailleurs, 9% sont budgétisés pour les frais d'étude. Pourquoi si peu ? Il est généralement question de 15%.

Enfin, je vous demanderai d'informer le plus rapidement possible l'ensemble des personnes concernées des suites données au projet, ceci sans oublier les parents des élèves de la Nouvelle École.

M. le Président : Au niveau de l'offre et des besoins scolaires, l'approche est globale. La commune est en passe d'accueillir un nouvel espace qui va permettre d'effectuer des rénovations et de la

construction. Le couvent situé rue de l'Abondance et rue de la Limite va être aménagé de sorte à pouvoir accueillir les enfants actuellement rue de l'Abondance. Nous pourrions réaliser des opérations tiroir qui vont nous permettre d'aller de l'avant.

Ce projet ne met pas question le projet de la rue Braemt, qui est maintenu.

La proposition de M. Mouhssin de faire appel à un assistant à la maîtrise d'ouvrage est une excellente proposition. Il s'agit d'un bureau qui va effectuer ce travail mais pourquoi pas renforcer les équipes ?

Pour les 9% alloués aux études, je vais interroger les responsables, je n'ai pas ici les raisons de ce choix.

Quant à l'information aux parents, nous l'effectuerons en temps opportun. Je pense qu'il est encore trop tôt aujourd'hui, nous n'en sommes encore qu'au lancement du marché, je pense qu'il est nécessaire d'attendre de connaître les grands principes du projet.

Mme Genot : Dans la mesure où nous reprenons la maîtrise d'ouvrage à Beliris, qu'avaient-ils éventuellement déjà engagé ?

Il est également question d'un accord ferme donné par Wallonie-Bruxelles, est-ce pour l'école ou la crèche ?

Dans le budget plus détaillé en annexe, il est question de 12.000 euros pour les projets non retenus. Je suppose que l'on va procéder à un concours et rétribuer ces projets ? Ce sont là de bonnes pratiques préconisées par le Bouwmeester.

L'équipe du Bouwmeester sera-t-elle associée ? Lorsque l'on est confronté à de gros projets, on associe souvent leur équipe afin notamment de composer un jury adéquat pour délibérer sur les projets des diverses équipes.

Enfin, nous souhaiterions y voir plus clair par rapport à l'école, la crèche etc.

M. le Président : Au niveau du calendrier, nous ne sommes nulle part dans la mesure où nous n'avons actuellement encore aucune responsabilité.

Sur la fédération Wallonie-Bruxelles, je vais faire vérifier, mais il s'agit normalement de l'école et des Pouvoirs Locaux pour l'infrastructure sportive.

Quant aux équipes non retenues, ce sont effectivement de bonnes pratiques. Tout travail mérite salaire, si l'on souhaite attirer des candidats, c'est nécessaire. Je vais interroger les personnes concernées afin de savoir si le Bouwmeester est membre du comité.

Approuvé - Aangenomen

8. Convention entre la commune et la zone de police dans le cadre du subside ex-contrats de sécurité et de société. Overeenkomst tussen de gemeente en de politiezone binnen het kader van een toelage voor een veiligheids-en samenlevingscontract.

M. Balsat : S'agit-il de budgets issus du fédéral ?

M. le Président : C'est le cas, effectivement.

Approuvé – Aangenomen

9. Information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3, 236 et 249 de la Nouvelle Loi Communale. Kennisgeving van de beslissingen betreffende artikelen 234 lid 3, 236 en 249 van de Nieuwe Gemeentewet.

Pris pour information. Voor kennisneming.

10. Box à vélos sécurisés et couverts en voirie ; modifications à la convention d'occupation d'emplacement dans un box vélo. Beveiligde en overdekte fiets box op de openbare weg; wijzigingen aan de bezettingsovereenkomst van een fiets box.

M. le Président : Après une première année de mise en œuvre, il s'agit d'une série d'adaptations afin de coller à la réalité avec la responsabilisation des utilisateurs au niveau de la reproduction de la carte d'accès égarée par exemple.

Approuvé - Aangenomen

11. Bibliothèque communale francophone ; règlement d'ordre intérieur ; modification.

M. le Président : Il s'agit là de modifications afin de rendre gratuit l'accès à la bibliothèque.

Mme Genot : La gratuité aura-t-elle une incidence sur la trésorerie de la bibliothèque ? Cela peut-il avoir une incidence sur la caisse relative à l'achat de livres ?

M. Azzouzi : Non, il s'agit uniquement de moyens perdus pour nous.

M. le Président : Nous nous alignons sur ce qui est réalisé du côté néerlandophone. Nous ne conservons que l'amende en cas de retard. Je propose que l'on vous transmette par écrit le montant de la recette dont nous nous passerons.

Mme Genot : Je soulignerai le côté paradoxal de prendre une décision sans connaître le montant en jeu, même si il est ici vraisemblablement question d'une somme raisonnable. Je souhaiterais qu'à l'avenir, à chaque fois que nous sommes appelés à prendre une décision, nous disposions des éléments de budget avant de la prendre.

Approuvé - Aangenomen

12. Avis sur le projet de Plan Régional de Développement Durable (PRDD). Advies over het project van Gewestelijk Plan voor Duurzame Ontwikkeling (GDPO).

M. le Président : Nous remettons ici l'avis du Collège. Il est favorable avec néanmoins un certain nombre de remarques. Celles-ci portent notamment sur l'axe dévoué au logement pour lequel le Collège effectue un certain nombre de remarques et de propositions.

M. Clerckx : Il y a des commentaires dans le texte qui ne sont pas repris dans la décision. Notamment le commerce dans le quartier Nord où vous dites que la commune n'est pas pour son développement contrairement à ce que propose le PRDD. La commune souhaite plutôt y retrouver la vocation première qui correspond à du logement. Le second point important est l'opposition de la commune à la réduction du nombre de places de stationnement en voirie. Je pense qu'il s'agit là de deux points importants qui devraient être intégrés dans la décision.

M. le Président : Je propose de retenir votre proposition et d'intégrer ces deux points dans la délibération.

Mme Vandabeele : Vous n'ignorez sans doute pas que les verts estiment que le plan manque d'ambition, n'est pas assez concret. Toute l'ambition verte du plan précédent a disparu de cette mouture pour ne laisser place qu'à des compromis. Maintenant que l'on demande à toutes les communes d'émettre un avis, nous trouvons que la commune rate une chance si elle ne mentionne pas

ce manque d'ambition dans son avis.

Je donne un exemple : le plan vise à créer plus d'habitations, malheureusement, tout le contexte nécessaire à cette création d'habitations est perdu de vue. Je pense aux crèches, écoles, transports en communs, zones vertes etc.

Dans l'avis de la commune, je lis que Saint-Josse se réjouit du fait que la création des crèches est une priorité du plan. Malheureusement, le plan vise une norme de 30% là où les experts préconisent une norme de 50%. L'attention portée dans l'avis à l'activité commerciale et aux places de parking m'apparaît comme un détail, pas réellement avantageux à long terme pour la population de Saint-Josse.

Mme Genot : Nous venions d'un PRDD très large avec plus de 400 pages. Les parties ayant disparu sont : l'emploi des Bruxellois, la ville sûre pour tous, une région créatrice de lien social et associer le citoyen. Le signal envoyé par la suppression de ces chapitres est relativement désastreux.

Je souhaiterais revenir sur quelques points en particulier : par rapport au quartier Nord, vous dites ne pas souhaiter sa transformation en pôle commercial. Lorsque je lis cette partie, j'ai l'impression qu'il y est question du pôle Brabant. Il faudrait peut-être clarifier cela avec la Région, je peux me tromper.

Comme il question de densification et d'augmentation du nombre de logements, je souhaiterais que l'on ajoute à la décision un point relatif aux espaces verts, je propose : « préserver les espaces verts actuels et ne pas diminuer la verdurisation lors de nouveaux aménagements de voiries et d'espaces publics ».

Je propose également : « diminuer la pression automobile sur l'axe Louvain pour améliorer la qualité de vie dans notre zone densément peuplée ». La Région continue de travailler avec des axes de pénétration régionaux. Lors des discussions sur l'aménagement : chaussée de Louvain, Scailquin, il y avait eu des discussions avec la Région. Il était question de régler les feux de circulation, d'enlever le panneau à Meiser qui envoie les gens qui veulent rejoindre le centre vers Saint-Josse. Il n'y a malheureusement pas eu beaucoup de suivi.

Nous continuons à être un déversoir à voitures qui s'entassent ensuite dans nos petites rues avec les conséquences que l'on connaît.

Dans le PRDD, 25 km carrés de piétonniers sont prévus en 2025 et 40 en 2040. Vous associez-vous à cette volonté ?

Vous vous réjouissez que l'on favorise la promotion du vélo. Cependant, sur les 2.000 km de voiries, seuls 80 km de piste cyclable supplémentaires sont prévus.

Par rapport aux transports en communs, pour la première fois, on observe une diminution de la vitesse commerciale. Celle-ci est tombée à 16 km/h pour les transports de surface. De nombreuses personnes continuent à emprunter la voiture, tout simplement car c'est plus rapide qu'en bus. Au sein de la commune, tous les bus descendaient avant jusqu'à De Brouckère. Je pense qu'il faudrait insister afin que tous les bus qui nous traversent rallient le piétonnier.

Il est également question dans le PRDD de l'importance de quitter le diesel au niveau de la flotte publique. J'imagine qu'il en sera tenu compte lors de nos prochains achats.

M. Roekens : L'axe 1 : logement. La commune soutient la volonté régionale de densifier en permettant la création de davantage de logements. Est-ce un soutien général ou souhaitez-vous densifier davantage la commune qui est déjà la plus dense de la Région. Pourriez-vous clarifier ?

Axe 2 : développement de pôles de noyaux commerciaux secondaires. Je pense qu'il est important de définir une politique commerciale pour les chaussées de Louvain et de Haecht.

Ma dernière remarque porte sur la limitation des nuisances environnementales. Nous avons évoqué le trafic de transit, il y a également un problème très ponctuel à la place Saint-Lazare. Il y a énormément de bruit liés au passage des trains. Le virage avant le tunnel crée une importante nuisance sonore qui était auparavant étouffé par le bâtiment qui faisait front, désormais démoli. Je souhaiterais que l'on

ajoute ce problème afin de lui trouver une solution.

M. le Président : Il m'est difficile de répondre au cours du Conseil à toutes ces demandes. Je propose de tenir une commission réunie afin d'analyser les demandes de chaque groupe. Pourriez-vous nous faire parvenir ces propositions par écrit avant la commission ?

M. Mouhssin : Je soutiens cette proposition.

Le point est reporté à un Conseil ultérieur, après tenue de la Commission réunie.

13. Département Enseignement (N+F) et Culture (N+F) ; rémunération des auteurs et éditeurs pour reprographie ; reconduction de la convention. Departement Onderwijs (N+F) ; Vergoeding aan auteurs en uitgevers voor reproductie ; verlenging overeenkomst.

Approuvé - Aangenomen

Suivent les interpellations.

14. Niet weerhouden projecten van Sint-Joost voor regionale subsidies sociale cohesie ; interpellatie ingediend door Dhr. Fr. Roekens, Gemeenteraadslid.

Meneer Roekens : De Brusselse regering verdeelde 2 miljoen euro aan subsidies in het kader van "Samenleven in Brussel" over 62 projecten, na een oproep waarvoor 430 initiatieven een aanvraag indienden. Het geld moet dienen voor "de verbetering van de interculturele dialoog en ter ondersteuning van diversiteit en sociale samenhang."
Gemiddeld krijgen de projecten 32.000 euro. Het hoogste bedrag gaat naar de gemeente Evere, die 79.000 euro krijgt voor gemeenschapsacties. De twee door Sint-Joost ingediende projecten werden niet weerhouden.

Het gaat om het project "Breaking the wall" van de gemeentelijke administratie en het project "chemin de mémoire" van de Maison de la famille.

Ik wil hier niet het debat overdoen over hoe de winnende projecten zijn geselecteerd en hoe objectief de jury was maar wil me hier concentreren op de door de gemeente ingediende projecten

Vragen:

- Kunnen de twee projecten kort worden toegelicht : doelpubliek en objectief, budget, betrokken verenigingen en gemeentediensten, geplande activiteiten en genese van de projecten (hoe kwamen deze projecten tot stand en waarom werd precies voor deze projecten gekozen?)
- Kreeg de gemeente feed-back over waarom de projecten niet werden weerhouden?- Zal de gemeente toch doorzetten met de projecten en andere financieringskanalen zoeken?

M. le Président : La présentation des deux projets dont vous avez fait écho se trouve actuellement chez mon chef de cabinet, je propose de revenir là dessus ultérieurement.

Sur la question relative au feedback et sur les raisons pour lesquelles notre projet n'a pas été retenu, nous avons uniquement reçu un mail le 9 février 2017 nous renvoyant vers une page du site du ministre Président comportant la liste des projets retenus et non retenus.

Ce mail indiquait également qu'un courrier suivrait dans les prochains jours mais nous n'avons encore rien reçu. Toutefois, une partie de la réponse se trouve sur le site de Mr. Vervoort et je vous en lis un extrait :

"C'est un jury qui a été chargé de l'analyse des dossiers. Il était composé de représentants du Ministre-Président, de la Ministre-Présidente de la COCOF et du Président de la VGC ainsi que de trois experts désignés par les gouvernements respectifs.

Ce jury s'est réuni deux journées afin de proposer une sélection aux gouvernements. Cette sélection s'est opérée sur une procédure stricte qui comprenait diverses étapes. Tous les projets ont été examinés à travers le prisme de la recevabilité formelle, de l'adéquation aux critères de fond de l'appel à projet et sur une appréciation qualitative sur plusieurs paramètres.

Vu le nombre de projets reçus, le jury a analysé la demande budgétaire des projets retenus et a dû envisager une adaptation des montants en fonction de la faisabilité du projet et des moyens disponibles.

Au total 434 projets ont été déposés pour une demande globale de plus de 27 millions d'euros. Parmi eux, 78 projets étaient non-recevables car le dossier n'avait pas été rentré dans les formes : être un opérateur éligible, asbl, fondation d'utilité publique, commune ou CPAS et être remis avant le 10 novembre, par courrier recommandé au Cabinet du Ministre-Président et par courrier, avec une note d'intention, le formulaire dûment complété et un budget du projet.

168 projets n'ont pas été retenus car ils ne répondaient pas aux critères de fond : être inédit, innovant, proposer un partenariat, une expertise, une démarche interculturelle.

Il restait donc 188 projets pour une demande totale de 12,6 millions d'euros. Le jury a donné une cote à chacun d'eux. Sur base de cette cote, le jury a décidé de ne retenir que les projets disposant d'une pondération suffisante.

Il restait à ce stade 62 projets pour une demande totale de 4,3 millions d'euros. Il a ensuite été proposé d'adapter les demandes budgétaires de chaque projet en fonction de leur classement.

Ensuite une analyse s'est faite sur base des dossiers, des projets et de leur viabilité budgétaire. Certaines demandes budgétaires étaient clairement surévaluées ou certains projets étaient viables malgré une diminution des budgets demandés. Cette réalité est variable en fonction des projets. C'est pour cette raison que le jury a procédé à une analyse au cas par cas. Les montants octroyés ne vont pas jusqu'au maximum envisagé de 200.000 € afin de permettre de soutenir un plus grand nombre de projets pour un total de 2 millions d'euros.

La sélection arrêtée compte 62 projets pour un total de 2 millions d'euros. Elle a été proposée aux Gouvernements et a été avalisée le 2 février dernier."

Il ressort de cet extrait que nous avons été retenus dans les 188 projets sur les 434 où s'est opérée la sélection finale : notre projet était recevable et répondait aux critères de fond : inédit, innovant, avec partenariat, expertise, démarche interculturelle.

Comme vous le savez, le nerf de la guerre c'est de pouvoir avoir les moyens de nos ambitions et pour cela, nous avons besoin de financement pour pouvoir mener à bien nos projets. Nos équipes continuent à vérifier si ce projet peut rentrer dans un autre appel à candidature.

15. Contrôle des permis d'urbanisme ; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire)

M. Mouhssin : Au mois d'août 2016, plusieurs Conseillers communaux de l'opposition s'étaient inquiétés des conflits d'intérêts qui pouvaient exister entre le patron d'une ancienne chaîne de magasins et l'échevin en charge de l'urbanisme.

Le patron de cette chaîne de magasins est l'un des principaux propriétaires de la commune de Saint-Josse (près d'une quarantaine d'immeubles.) Afin de vérifier ces affirmations, nous avons consulté une vingtaine de permis d'urbanisme délivrés depuis le début des années 2000. Le constat était accablant aucun des permis n'avait été contrôlé par l'autorité communale. Nous avons demandé que le contrôle soit effectué.

Pourriez-vous nous faire voir où en est le suivi du dossier ?

M. le Président : Suivant la nouvelle répartition des compétences au sein du Collège, c'est M. Jabour —que je tiens à féliciter encore une fois— qui a repris les compétences de l'urbanisme et qui répondra à votre question.

M. Balsat propose de poser sa question d'actualité concernant le remaniement du Collège, ce que M. le Président accepte.

M. Balsat : Les lecteurs assidus du 1210 avaient déjà pu apprendre la nouvelle compétence de M. Jabour. Peut-on en savoir plus sur les raisons de ce remaniement ?

M. le Président : Il s'agit là d'une décision collégiale du Collège.

M. Jabour, échevin de l'urbanisme : La plupart des permis d'urbanisme de la chaîne de magasins de vêtements datent du début des années 2000. Les établissements ont été cependant tous couverts par des permis d'environnement soumis à avis du SIAMU et systématiquement visités avant délivrance du permis d'environnement.

Avant 2009, les permis d'urbanisme n'étaient pas contrôlés après travaux, faute de moyens humains.

Toutefois, les permis délivrés à partir de la mi 2009 —date de l'engagement du contrôleur— sont d'office contrôlés. Nous contrôlons donc toutes les réalisations des gens ayant demandé un permis.

Les anciens immeubles sont visités sur plainte ou suspicion d'infraction.

M. Mouhssin : Je salue ce changement de compétences au sein du Collège.

16. Places de parking pour les habitants de la commune de Saint-Josse-ten-Noode ; interpellation introduite par M. Luc Fremal, Conseiller communal. (Complémentaire)

M. Fremal : Caractérisée par la plus forte population du Royaume, Saint-Josse est également marquée par une forte mobilité de transit.

Au quotidien, les automobilistes tennodois peinent à trouver des places de stationnement attendu que l'offre de parking en voirie reste insuffisante en regard des besoins (15 places pour 100 habitants à Saint-Josse alors que la moyenne bruxelloise est de 20 places /100).

Néanmoins, de nombreux emplacements dans les parkings des entreprises sont vides à certaines heures et/ou durant les week-ends.

Au vu de ces constats, je souhaiterais dès lors savoir :

- de quelle manière comptez-vous régler cette situation ?

- A partir de quand et de quelle manière allez-vous procéder ? Des délais au niveau des emplacements sont-ils prévus ?

- Une campagne de sensibilisation est-elle à l'ordre du jour ? Et si oui, à partir de quand aura-t-elle lieu ?

- Quelle sera la marche à suivre ?

M. le Président : La commune a choisi une formule originale pour mutualiser davantage ces places de parkings. Lors du Conseil communal de décembre, un règlement parage a été approuvé. Celui-ci vise non-seulement à percevoir une taxe pour chaque emplacement de parage, mais également à encourager les entreprises à ouvrir aux habitants un nombre d'emplacements via des conventions de *parksharing*. En effet, les entreprises qui mettent leurs emplacements de stationnement à disposition du public sont exonérées de la taxe sur ces emplacements.

Dès le 1er juillet 2017, la commune prélèvera ainsi à ceux qui ne souhaitent pas jouer le jeu du *parksharing* une taxe annuelle de 100 € uniquement sur les emplacements privés des entreprises économiques non mis à disposition des habitants en dehors des heures d'exploitation. De plus, les neuf premières places de parking feront l'objet d'un abattement et ne seront pas taxées. Les emplacements mis à disposition doivent l'être pour une durée d'au moins 13 heures d'affilées par jour. Ce règlement taxe-parage complète les dispositions prises par le COBRACE, qui ne peut être mis en application que lors du renouvellement du permis d'environnement tous les 15 ans.

Sur base d'un inventaire des permis d'environnement, c'est ainsi environ 6.000 places qui feront l'objet de cette mesure.

Le premier semestre de cette année nouvelle sera mis à profit pour sensibiliser les entreprises à cette nouvelle mesure au travers d'une campagne d'information. Étant donné que le public cible : les entreprises situées sur le territoire tenodois avec un parking de plus de 9 emplacements est un public particulier et que la réussite dépend de son adhésion au concept de *parksharing*. Les spécialistes en participation du bureau d'étude en charge du Grenelle sont en train d'élaborer un plan de sensibilisation. Un rendez-vous avec le service mobilité est prévu à ce sujet le jeudi 3 mars.

Cette politique complète les autres solutions déjà envisagées pour répondre aux problématiques de la mobilité et de l'amélioration du cadre de vie.

M. Mouhssin : Je salue cette initiative qui complète ce qui avait été mis en place par la ministre Huytebroeck dans le cadre du COBRACE. S'agissant d'une nouvelle taxe qui touche des acteurs économiques, est-ce que la commune ne doit pas demander l'autorisation à la Région ?

M. le Président : Nous avons pris contact avec Brulocalis, l'association de la Ville et des communes bruxelloises et avons également demandé à voir ce qui est réalisé dans le domaine par les autres communes. Nous sommes, de mémoire, la cinquième commune à adopter un tel règlement-taxe. A la différence que nous avons opté pour un volet fort au niveau de l'incitation au partage. Nous vérifierons cependant.

17. Plainte contre la commune suite aux travaux de la chaussée de Louvain ; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire)

M. Mouhssin : Le 12 mai 2016, la chaîne de magasins de vêtements de marques à prix réduits a décidé d'introduire une plainte à l'encontre de la commune de Saint-Josse, de la Région bruxelloise et de Vivaqua, devant la 1ère chambre du tribunal civil de Bruxelles. Pourriez-vous nous faire savoir où en est la procédure ?

M. le Président : Au niveau de la procédure, les parties échangent actuellement leurs conclusions.

Un jeu de conclusions de synthèse est encore attendu pour la chaîne de magasins en mars 2017 et les dernières répliques pour la Commune et la Région pour mi-mars 2017.

L'audience —à ce stade— est prévue le 20 avril 2017.

Sur le fond, les conclusions de la Commune démontrent que l'action de cette chaîne de magasins est une action téméraire et vexatoire. En effet, les rapports de Conseils d'entreprise de cette chaîne font l'aveu de ce que tous les magasins étaient en crise et pas seulement ceux de la Chaussée de Louvain.

Voilà où nous en sommes actuellement au niveau de la procédure.

18. Installation de l'EPFC sur le territoire de Saint-Josse-ten-Noode ; interpellation introduite par Mme Gabriela Mara, Conseillère communale. (Complémentaire)

Mme Mara : L'EPFC est le plus important établissement d'enseignement de promotion sociale de Bruxelles. Il accueille quelque 10.000 étudiants par an qui viennent y suivre des formations en langue et/ou des formations de niveau secondaire ou supérieur menant aux métiers du secteur tertiaire.

L'EPFC est également un employeur de 400 personnes.

Il me revient que l'EPFC s'installera prochainement sur le territoire de la commune de Saint-Josse.

Mes questions sont les suivantes :

- pouvez-vous me dire où cet établissement sera situé ?

- avez-vous eu des contacts avec les responsables de cette institution ?
- savez-vous me dire de quelles manières la commune leur apporte une aide ?

M. le Président : Il s'agit d'une excellente nouvelle pour la commune de Saint-Josse. Après l'accueil d'Actiris, de Bruxelles Formation et du VDAB Bruxelles, représentant 1000 travailleurs et près de 150.000 visiteurs annuels, la commune de Saint-Josse va accueillir dans les prochains mois 3 à 4.000 étudiants en journée et en soirée pour des formations professionnelles. En journée, ce sont les diplômés de l'enseignement supérieur qui sont concernés et en soirée, la formation professionnelle.

L'EPFC revient à Saint-Josse qu'elle n'avait jamais vraiment quittée dans la mesure où elle est toujours au lycée. Ceci se situera juste à côté d'Actiris, au sein de l'ancien Ethias. Des travaux sont d'ailleurs actuellement en cours de réalisation.

J'ai rencontré les responsables de l'EPFC et leur ai fait part de notre volonté de travailler ensemble et d'avoir un véritable partenariat, au delà de l'accompagnement et de l'installation de l'EPFC sur le territoire de la commune. Ils sont arrivés avec une lecture approfondie de la déclaration de politique générale.

En décembre 2012, lors de l'installation de notre majorité, nous avons gravé nos ambitions en matière d'emploi et de formation en bonne place dans la note de politique générale. Nous indiquions vouloir mener une politique dynamique de l'emploi et du développement économique car à nos yeux, l'emploi reste l'un des principaux vecteurs d'intégration sociale.

Alors que la Région accueille de nombreuses entreprises, institutions publiques et administrations publiques locales, fédérales, régionales, européennes et internationales, la population tennoodoise en bénéficie insuffisamment.

Voilà pourquoi le Collège développera une véritable politique de soutien à l'emploi via la création et le développement d'activités non-délocalisables.

Même si la Commune n'a pas de réelles compétences en matière de lutte contre le chômage, son action diversifiée peut compléter celle d'autres acteurs publics et privés de l'emploi. L'objectif poursuivi ici par le Collège est de permettre à l'ensemble des tennoodois de bénéficier mieux et davantage de la richesse produite sur le territoire de la Région et de la Commune.

Le Collège encouragera l'emploi, la formation et l'insertion socio-professionnelle en développant une politique coordonnée de tous les acteurs impliqués dans la politique de l'emploi : mission locale, ALE, ATRIUM, pour le bénéfice des tennoodois.

Nous nous réjouissons de la venue d'ACTIRIS et de l'EPFC sur notre territoire. Saint-Josse est devenue, en une législature, pratiquement le *place to be* pour la politique de l'emploi et de la formation en région bruxelloise.

Pour répondre à votre troisième question, la Commune facilite l'implémentation de l'EPFC dans le quartier, notamment en soutenant leurs demandes : emplacements réservés de parking devant leur entrée, pour personnes handicapées et livraison-déchargement, aménagement du trottoir pour y intégrer une rampe PMR, ce qui est essentiel et envisage l'installation de râteliers pour rangement de vélos. Toute une série de demandes ont été formulées par l'EPFC et pour lesquelles nous avons répondu favorablement.

La commune aidera également l'EPFC en créant des places de stage au bénéfice de leurs étudiants. Des discussions seront également engagées avec le CPAS afin d'analyser si des collaborations peuvent être menées. Par ailleurs, l'EPFC ouvre toutes ses portes à la population communale mais également pour des projets en dehors de leur mission principale avec, par exemple, l'éventualité de permettre l'accès aux locaux aux étudiants lors des périodes de blocus.

Toute une série de collaborations positives vont voir le jour. Au niveau du planning, il faut s'attendre à une ouverture en deux temps : inauguration du bâtiment pour la fin de l'année et fonctionnement en vitesse de croisière au début de l'année prochaine.

M. Mouhssin : J'observerai que la venue d'acteurs sur le territoire communal n'est pas le fait du pouvoir politique mais la conséquence de la disponibilité d'immeubles.

Par ailleurs, vous soulignez l'installation de rampes d'accès pour personnes handicapées, il s'agit en fait d'une obligation, je n'en tirerais pas gloire.

Mme Genot : J'ai eu l'occasion de converser avec des travailleurs d'Actiris. Ils étaient auparavant mal logés dans le centre mais avaient l'habitude de manger à l'extérieur à l'heure de table.

Ici, à Saint-Josse, ils sont encore perdus et n'ont pas trouvé toutes les bonnes adresses. Lors de l'installation de la commission européenne, une brochure avait été éditée afin de mettre en valeur les établissements de restauration, les terrasses etc., ne ferions-nous pas de même ?

M. le Président : C'est en cours, nous y avons songé, nous attendons le résultat du service des classes moyennes.

19. Proposition de régulation de la cour de récréation de nos établissements scolaires ; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire)

M. Mouhssin : La maîtrise d'un groupe dans un espace circonscrit suppose de distinguer les règles et les normes qui permettent de contrôler les comportements et les attitudes de l'ensemble de ceux qui évoluent au sein du territoire visé.

Concrètement, certains établissements scolaires ont lancé des projets et divisé l'espace de récréation en trois territoires respectivement peints dans des couleurs différentes (vert, jaune, bleu). Un dernier espace "rouge" montre les lieux interdits.

- Le premier espace (peint en vert) permet de jouer au ballon en courant.

- Le deuxième espace (peint en jaune) permet de « jouer en courant » mais il y est interdit de jouer au ballon.

- Dans le troisième espace (peint en bleu), il est possible de « jouer sans courir ». Dans cette zone, l'enfant peut se livrer à des jeux en marchant, en s'installant autour de tables ou en étant assis sur des bancs.

Cette division de l'espace permet à l'ensemble des enfants d'avoir les activités qu'ils souhaitent, et cela permet d'éviter les conflits.

Pourriez-vous nous faire savoir si il existe dans nos établissements des projets de ce type ?

M. Boïkete : Il s'agit là d'une excellente question, qui s'impose d'autant plus que, depuis le premier janvier, nous appliquons la gratuité des garderies. Il y a dès lors une augmentation de la fréquentation qui s'en suit. D'où une recherche d'une bonne organisation et d'une bonne gestion de ces enfants, notamment dans les cours de récréation. La réflexion est en cours, le 13 janvier, nous avons eu une intervention qui est une réunion entre les travailleurs de terrain, les accueillants, les ALE, les responsables du département d'enseignement, les Conseillers pédagogiques ainsi que les accueillants des autres écoles se trouvant sur le territoire communal : les écoles du libre. La question de la gestion de l'espace des cours de récréation a été abordée lors de cette intervention. Un film présentant les différents modes de gestion de l'espace dans les écoles a été projeté. Nous allons poursuivre cette réflexion lors de la prochaine intervention le 13 mars. Nous allons recueillir le ressenti de nos acteurs de terrain. Lors des garderies de Carnaval, nous observons une augmentation de 50% de la fréquentation. Il y a un vrai besoin qui est là rencontré. En plus de la gestion de l'espace, nous portons la réflexion sur le type d'activités que nous proposons aux enfants. Nous souhaitons donner un contenu pédagogique et ne pas réduire les garderies à des parkings pour enfants. La Conseillère pédagogique chargée de l'extrascolaire est un moyen dans ce sens et permet d'apporter du contenu au travail des accueillants, qui par ailleurs, suivent une formation pour une partie d'entre eux. Au delà de ce qui est fait avec schola, nous souhaitons développer le soutien scolaire dans nos garderies. Il y a là un grand besoin que le monde associatif a du mal à combler.

M. Mouhssin : Je pense qu'il serait bon d'impliquer les jeunes dans l'élaboration du projet, cela augmentera leur adhésion. Je pense également qu'une approche *gender* est bienvenue. Le football — bien souvent masculin — occupe souvent une zone centrale et relaye les jeunes filles dans des zones périphériques de la cour de récréation.

20. Suivi par notre commune de l'ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois ; interpellation introduite par Mme Zoé Genot, Conseillère communale. (Complémentaire)

Mme Genot : Cette ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois avait été déposée par le député Vervoort à la suite des affaires carolos. Le parlement bruxellois l' a adoptée à une large majorité.

L'article 6 prévoit pour l'octroi de frais de représentation que la décision du collègue doit être motivée et communiquée au Conseil communal ou au Conseil de police, que les frais de représentation ne sont remboursés que sur présentation d'un justificatif, de la présentation d'un formulaire type arrêté par le gouvernement contenant des informations complètes relatives au montant de la dépense et à sa raison d'être.

- Puis je disposer pour les trois dernières années du relevé des frais de représentation : justificatifs et raison d'être ?

L'article 7 prévoit que chaque collègue publie un rapport annuel qui comprend : "un relevé détaillé des rémunérations et avantages de toute nature ainsi que de tous les frais de représentation octroyés à ses mandataires publics, une liste de tous les voyages auxquels chacun de ses mandataires publics a participé dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, un inventaire de tous les marchés publics conclus par la commune ou l'institution visée à l'article 2, en précisant pour chaque marché les bénéficiaires et les montants engagés, que le marché ait été passé avec ou sans délégation de pouvoir. Toute personne a le droit de consulter le rapport visé à l'alinéa précédent."

- Pouvez-vous nous communiquer ce rapport annuel pour 2012, 2013, 2015, 2016 ?

L'article 8 prévoit : § 2. Les bourgmestres, échevins et Conseillers communaux sont tenus de déclarer auprès du secrétaire communal dans le mois qui suit leur prestation de serment les mandats, fonctions, mandats dérivés ou charges publics d'ordre politique exercés en dehors de leur mandat et les rémunérations, avantages de toute nature et frais de représentation perçus en exécution de ceux-ci.

Tout changement de situation intervenu en cours de mandat est immédiatement communiqué au secrétaire communal.

Le secrétaire communal transmet ces déclarations, accompagnées, s'il échet, d'un plan de réduction, à l'autorité de tutelle.

En cas de dépassement de la limite fixée à l'article 3, l'autorité de tutelle veillera, dans les formes et délais fixés par le gouvernement, à ce que la réduction à due concurrence soit opérée.

Les bourgmestres, échevins et Conseillers communaux à l'égard desquels la réduction à due concurrence doit être opérée sont préalablement entendus par l'autorité de tutelle ou son représentant.

La commune et les personnes morales débitrices des rémunérations et avantages de toute nature seront tenues de procéder à la réduction sur les sommes et à concurrence des montants ordonnés par l'autorité de tutelle.

Les montants perçus en dépassement de la limite fixée à l'article 3, alinéa 1er, sont remboursés par le mandataire concerné à l'organisme qui aurait dû procéder à la réduction à due concurrence en vertu de l'article 3, alinéa 4."

- Pouvez-vous nous communiquer l'ensemble des déclarations transmises par le secrétaire communal depuis novembre 2012 ? Des dépassements du plafond de 150% de rémunérations ont ils été observés pour des mandataires de notre commune ? Si oui, quelle réduction de rémunération communale et donc quelle économie a pu être réalisée ?

M. Balsat propose de poser sa question d'actualité relative à la transparence des mandats

conjointement à l'interpellation de Mme Genot, ce que M. le Président accepte.

M. Balsat : A l'image de ce que la Ville de Bruxelles vient de décider, majorité et opposition réunies, pourrait-on réaliser un cadastre des mandats au niveau local ?

M. Mouhssin : J'ai retrouvé une de mes interpellation, datée de 2007 et intitulée : « cumuler plus pour gagner plus, le nouveau credo des socialistes ». J'ai l'impression qu'elle reste d'actualité, ma conclusion à l'époque était de demander à ce que la commune publie la liste de tous les mandats des Conseillers communaux. Ceci est un pas vers la transparence.

M. le Président : Les hommes et les femmes qui font de la politique dans ce pays, pour l'essentiel d'entre eux, sont des gens qui se sont engagés pour le bien de la société, pour la population et qui s'adonnent à cette tâche du mieux qu'ils peuvent. Il est vrai qu'il y a eu un problème dans une partie du pays, c'est un problème qui cause le plus grand tort aux intercommunales. Une intercommunale est le reflet de communes qui à un moment se regroupent pour assumer ensemble des missions en vue de faire des économies au bénéfice de la population. L'idée d'une intercommunale n'est pas une mauvaise idée en soi. Au contraire de tout ce qu'il peut y avoir d'opaque derrière, à savoir, des mandats dérivés sur lesquels la transparence a manqué. Que dire des rémunérations exorbitantes ? Ou encore, de ceux qui n'ont même pas été siéger. Nous sommes ici face à l'infamie.

Nous nous rendons compte que le problème n'est pas circonscrit à un endroit et d'autres taches apparaissent, en Flandre notamment.

Un travail de correction doit être mené, à l'échelle des lieux où les problèmes se sont posés.

Cela veut-il dire qu'à Bruxelles, il n'y a pas de problème ? Non, je pense qu'il faut, comme vous l'avez suggéré, toujours veiller, se poser des questions et que des différents acteurs publics, chacun fasse son travail. Nous sommes tous contrôlés, tous ceux qui sont ici derrière les bancs de ce Conseil. La première manière d'être contrôlé, c'est par la cour des comptes qui exerce une responsabilité en la matière, c'est inscrit dans la loi.

Second élément, la commune, au travers du secrétaire communal, qui informe l'autorité de tutelle de tous les mandats et notamment vis-à-vis des rémunérations et des plafonds. Tout ceci est effectué. Quant à l'exercice du contrôle, j'ai tout comme vous entendu le chef de l'administration régionale dire qu'il manquait de moyens notamment en personnel à cet égard. J'ai également oui que dans d'autres communes, certains avaient maladroitement dépassé les plafonds et remboursaient. Il y a donc un travail de contrôle qui est réellement insuffisant voire absent aujourd'hui.

Attention tout de même à ne pas casser notre démocratie et notre politique. Je pense qu'il y a effectivement des gens qui ne respectent pas les règles. Mais ce n'est pas parce qu'un certain nombre de personnes ne respectent pas les règles qu'il faut jeter l'opprobre sur l'ensemble de la classe politique. Il y a énormément de gens qui font de leur engagement un engagement basé sur un travail d'écoute, d'accompagnement de la population, sur base de probité. Des gens qui restent avec un rapport à l'argent digne. Ils sont nombreux.

Sur les frais de représentation, la loi stipule qu'ils doivent correspondre à des frais réels. Le secrétaire communal est chargé avec l'administration d'effectuer ce travail de contrôle. Tous ces documents sont à votre disposition. Il est vrai qu'il y a eu un échange l'année dernière où il était question de documents qui n'étaient pas suffisamment explicites et pour lesquels le secrétaire communal a demandé que chacun produise des documents conformes.

Quant au relevé détaillé des rémunérations et des avantages, je ne suis pas contre l'idée d'une publicité. Le sujet est actuellement en discussion. La cour des comptes, qui effectue déjà le travail de rassemblement de l'information de par la loi, devrait avoir un site ou une publication accessible à l'ensemble de la population et reprenant ces données.

Au sujet du cumul de mandats, un accord est passé entre toutes les assemblées constituantes du pays qui chaque année, donnent le plafond qui ne peut-être dépassé. Chaque année, ces documents sont remis au secrétaire communal qui vérifie. Ces vérifications se font au niveau du Collège, pour l'essentiel. Il est vrai que nous n'avons peut-être pas pensé à certains membres de l'assemblée, tel

Mme Genot par exemple.

Je propose que l'on prenne quelques semaines afin de suivre l'évolution au niveau de la Région et que l'on décide ensuite de la manière de procéder à la publication de ces informations. Je pense qu'il y a lieu de travailler intelligemment avec la Région. Il serait dommage que chaque commune travaille différemment avec une méthode qui lui soit propre. Une approche cohérente et identique, dans la plus grande transparence, est nécessaire.

Vous avez raison, les personnes qui ici ont un mandat dans une intercommunale, l'ont à partir d'un mandat électif. Il est tout à fait normal qu'il y ait également une transparence au niveau de la rémunération.

Mme Genot : Il y aura des évolutions et nous irons vers plus de transparence, que ce soit au niveau des mandats privés, des rémunérations privées, des publications, des montants, des jetons et autres ainsi que du décumul. Je pense que l'on va avancer, mais avant d'avancer, la première chose à faire est de faire ce que l'on s'est engagé à faire avec l'ordonnance de 2006. Vous me dites que je peux venir consulter les relevés des frais de représentation. On trouve au niveau de l'article 7 : le rapport annuel que le secrétaire communal doit transmettre et comportant un relevé détaillé des rémunérations et avantages, tous les frais de représentation ainsi qu'une liste de tous les voyages. Toute personne est libre de venir consulter ce rapport. Je n'ai pas obtenu à ce sujet une réponse claire.

M. le Président : Ce rapport est annuellement établi pour le 31 mars, vous pouvez venir le chercher auprès du secrétaire communal.

Mme Genot : Quant à l'article 8 : les bourgmestres et échevins sont tenus de déclarer auprès du secrétaire communal dans le mois qui suit leur prestation de serment les mandats, fonctions, mandats dérivés exercés en dehors de leur mandat et les rémunérations et avantages de toute nature et frais de représentation perçus.

Personnellement, j'ai l'impression que l'on ne m'a jamais demandé de transmettre cela.

M. le Président : L'article stipule clairement qu'il est du chef de l' élu de transmettre cette information à l'administration.

Mme Genot : Dans les autres communes, on reçoit en début de mandat un formulaire pour ce faire.

M. le Président : La proposition fait sens, nous pouvons réaliser un formulaire afin de faciliter la tâche des Conseillers communaux. La collecte de cette information est en tous cas réalisée au niveau du Collège et vous pouvez également venir la consulter auprès du secrétaire communal.

M. Balsat : La population souhaite que les élus ne soient pas boulimiques au niveau des mandats et que les mandataires assument pleinement leur mandat. Je pense que l'on devrait imposer à tous les élus de faire acte de présence. Il arrive que des mandataires se présentent, signent leur présence et quittent l'assemblée rapidement. Je pense qu'il y a lieu d'imposer une présence temporelle.

M. Mouhssin : Vous dites que de nombreux élus dans ces Conseils d'administration s'engagent et s'investissent et que les « pommes pourries » ne sont pas légion. C'est possible, mais lorsque il y a de telles pommes pourries, elles ne devraient pas être maintenues. Lorsque un grand parti de gauche accepte que des gens de ce genre continuent, cela renforce l'idée que ces personnes sont protégées. À un moment donné, des gestes forts sont nécessaires et je ne les ai pas vus. Je comprends l'amertume des citoyens.

M. le Président : Je ne poursuivrai pas ce débat avec vous. Jusqu'à présent, nous avons eu un débat d'un bon niveau, avec des élus qui essaient d'avancer en évitant que l'on ne jette l'opprobre sur les gens. Ce n'est pas car quelques uns ont commis des erreurs que l'on doit porter collégialement la responsabilité. Il s'agit de mandats dérivés dans des intercommunales opaques qui doivent faire l'objet de contrôles.

Nous venons de découvrir que nous-mêmes, à Bruxelles, ne faisons pas l'objet d'un contrôle suffisant. J'ai été le premier à le dire, comme vous, le fonctionnaire en chef nous rapporte qu'à peine un quart ou un tiers d'ETP s'occupe de cela, que l'on procède à ces contrôles. Nous devons être contrôlés, comme tout le monde. A titre personnel, je pense que nous devrions également un jour porter attention aux mandats privés.

21. Réduction du temps de travail au sein de l'administration communale de Saint-Josse-ten-Noode ; interpellation introduite par M. Luc Fremal, Conseiller communal. (Complémentaire)

M. Fremal : Le monde du travail évolue, et, avec lui, le rapport au travail.

Alors que les entreprises dégagent depuis plusieurs décennies des marges et des bénéfices importants, au détriment des travailleurs ces derniers n'ont pas connu de baisse significative de la durée de travail hebdomadaire. Parallèlement, bon nombre de travailleurs se retrouvent exclus du monde du travail.

Le passage à une semaine de quatre jours apparaît comme un moyen de redistribuer de la richesse aux travailleurs et en cela je soutiens la mesure prise par ce Collège.

Mes questions sont les suivantes :

- Pouvez-vous me dire quel est le coût de cette mesure ?
- Pouvez-vous me dire quels sont les catégories de travailleurs concernés par la mesure ?
- Pouvez-vous me dire combien de personnes sont concernées par cette mesure ?
- Pouvez-vous me dire quelles sont les étapes nécessaires pour que cette mesure soit d'application ?
- Pouvez-vous me dire quand cette mesure sera d'application ?

M. le Président : Il s'agit d'un projet ambitieux que l'on peut qualifier de véritable progrès pour les travailleurs mais également pour les demandeurs d'emploi, il s'agit des 4/5^{ème} temps et non de la semaine de quatre jours. Dans ce schéma, il est possible d'imaginer travailler alternativement 3 jours et 5 jours ou ne pas travailler toute une semaine puis travailler 4 semaines 5 jours. L'objectif est de mieux concilier la vie professionnelle et sociale. Cela permet également parfois de répondre à des problèmes de *burnout* et d'absentéisme auxquels nous pourrions être confrontés.

À Saint-Josse, nous avons décidé au niveau du Collège d'approuver les principes de ce projet que je vais vous présenter brièvement.

- le premier : le 4/5^{ème} temps en percevant 100% de son salaire ;
- pour les 20% du solde : embauche compensatoire de jeune demandeur d'emploi, nous répondons là à un problème structurel du chômage.

Cette mesure s'adresse au travailleur de plus de 55 ans, qu'il soit dans un métier dit pénible ou pas, ce qui concerne 121 travailleurs. L'effort réalisé par la commune est un effort de 20% : au total, 24 ETP pour un montant d'environ 900.000 euros qui sera dégagé à cet effet sans compter sur les mesures via lesquelles nous espérons diminuer cette charge. Nous sommes en pourparlers avec la Région afin qu'elle puisse prendre en charge une partie de cette dépense. Ainsi, la Région, en plus de lancer l'étude avec l'ABP, montrerait l'exemple avec une commune. Vous savez que l'ABP, avec le ministre de l'emploi et la ministre de tutelle ont décidé d'engager des universités. Les conclusions pour l'ABP seront disponibles au mois de juin.

Au niveau du planning, la motion a été adoptée à l'unanimité à l'exception du groupe du MR au mois d'octobre. Le sujet est inscrit au comité de négociation avec les syndicats au mois de mars. Nous commencerons ensuite les travaux.

Il est évident que le service à la population devra être garanti. La réduction du temps de travail n'est possible qu'à cette condition.

M. Clerckx : Je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà dit lors du vote mais la mesure revient à augmenter le salaire de certains fonctionnaires de 20 % à un moment où l'on licencie dans le privé. Je pense qu'il y a d'autres solutions.

M. Balsat : Quel sera le statut des engagements compensatoires ?

Mme Genot : Comment sommes-nous passés de la RTT pour tous à la RTT pour les plus de 55 ans ? La portée est sensiblement diminuée. Si cela est dû à une étude ou à la Région, je souhaiterais le savoir. Sans autre élément, je ne comprends pas cette modification.

M. Medhouné : Le souvenir que j'ai de ce Conseil communal est que le Conseil donnait mandat au bourgmestre d'avancer dans une concertation syndicale autour de ces questions. L'idée est qu'une concertation se fasse et que des études viennent aider à la décision par rapport à cela.

Il y aurait apparemment un ciblage sur les plus de 55 ans qui ont tout de même encore une bonne douzaine d'années devant eux en termes de carrière possible dans le cadre d'une retraite à 67 ans. Quant à l'ampleur de la mesure, nous sommes à peu près à 600 équivalents temps plein au niveau de l'administration. Il s'agit donc à peu près d'une personne sur 5 qui est concernée. Il ne s'agit donc pas d'une petite mesure.

Dans la liste des avantages, il y a ceux liés à l'amélioration du bien être au travail.

Finalement, il s'agit d'une politique d'aménagement de fin de carrière avec un important volet d'insertion professionnelle par des engagements compensatoires.

Je pense qu'il y a des propositions de financements qui tiennent la route. Il y a des tiers payants pour les aménagements de fin de carrière qui existent qui permettent de maîtriser en partie le coût.

Nous n'avons pas calculé le taux d'absentéisme des plus de 55 ans, le taux de *burnout*, *brownout* et de toutes les nouvelles pathologies liées à la dépression au travail. Je pense qu'il est très important de mettre au cœur de la politique sociale et des ressources humaines d'une grosse maison comme celle-ci la question de l'aménagement de fin de carrière. Je pense qu'il s'agit d'une dimension que je trouve très optimiste pour les travailleurs.

M. Mouhssin : L'idéal eut été que cela touche l'ensemble du public. Néanmoins, nous n'appellerons pas cela une mauvaise mesure, il s'agit déjà d'un pas dans le bon sens.

Vous parlez de toutes les catégories de personnel, je souhaiterais en avoir la confirmation.

Secondement, ce qui m'étonne, c'est que l'on va créer une discrimination entre les travailleurs de la commune et ceux du CPAS. Il me semble essentiel que l'on étende la mesure au CPAS, je souhaiterais savoir si c'est envisagé. Il y a de même éventuellement lieu de mener la réflexion au sujet de la zone de police.

M. Balsat : Quelque chose est-il prévu au niveau de la formation du remplaçant ?

Mme Bulduk : Par rapport aux conditions d'octroi, est-ce que l'ancienneté du travailleur sera considérée ? Si l'on engage une personne à 53 ans, cette personne aura-t-elle cette possibilité après deux années ?

M. le Président : Au niveau du statut, la décision qui a été prise est celle de l'embauche compensatoire. Nous avons prévu un budget de 900.000 euros. Nous savons aussi qu'il y a des politiques d'inclusion sociale, nous attendons le résultat des pourparlers avec la Région. Ce que l'on souhaite également, c'est répondre au problème du chômage tout en donnant une priorité aux jeunes.

Quant à la question de la réduction collective du temps de travail. Tous ceux qui travaillent actuellement sur les mêmes pistes, travaillent pour les plus de 60 ans issus de métiers pénibles. Nous sommes les seuls à travailler pour les plus de 55 ans, sans distinction de pénibilité. Un cinquième du personnel est concerné, il s'agit d'un effort réel afin de répondre au problème du chômage.

La discussion est en cours avec le CPAS, les travaux sont en cours afin d'essayer d'atteindre le même objectif pour le premier janvier 2018.

Quant à la formation, elle est effectivement prévue.

La réduction du temps de travail n'interviendra que si le service à la population continue à être assuré. Ceci sera soumis à l'avis préalable du chef de service et à décision du Collège. Nous ne sommes pas dans un modèle où la mesure est automatique. Notre première mission au niveau de la Commune est le service à la population.

Il est également question de commencer le grand chantier du télétravail au cours de cette fin de législature. Il est envisageable dans un certain nombre de services. La loi fédérale accompagne le télétravail. Nous souhaitons ouvrir ce débat au sein de nos discussions avec les syndicats.

D'autres solutions existent : faire travailler les gens jusqu'à 67 ans, le saut d'index, ... Nous souhaitons faire la preuve, à Saint-Josse qu'il est possible de mener de réelles politiques autrement. En allant à contre-courant, au moment où on nous explique partout, tout le temps, qu'il faut travailler plus pour gagner moins, nous pensons qu'en maintenant le salaire, il est possible de créer des emplois pour ceux qui n'en ont pas. Il est vrai que c'est un challenge, d'aucuns nous traitent de fous.

Une autre politique est possible.

M. Clerckx : Vous allez y arriver, mais comme d'habitude, en augmentant la taxation.

M. le Président : Enfin, pour répondre à M. Mouhssin quant aux catégories de travailleurs, le statut du fonctionnaire jouera, les fonctionnaires dirigeants, par exemple, ont l'obligation d'être présents tout le temps, pour le reste, nous souhaitons le mettre en œuvre pour tout le monde, dans tous les départements, à condition que le service à la population puisse continuer à être assuré.

Comme il y a maintien du salaire, il y a également maintien de la pension.

Quant au statut de l'embauche compensatoire, nous attendons de voir avec la Région.

Suivent les questions d'actualité.

22. Justice de Paix ; question orale de M. Balsat, Conseiller communal.

M. Balsat : Début 2016, je m'étais inquiété du sort de notre justice de Paix rue du Méridien. En janvier 2017, je suis revenu sur le sujet suite à la possible fermeture d'une vingtaine de justices de Paix. Les conditions deviennent de plus en plus précaires et je ne crains qu'un accident ne survienne. Je pense que nous avons été assez patients et que le temps est venu de faire pression sur le SPF et le ministre de la justice.

M. le Président : Je m'étais engagé à poser la question au niveau fédéral. Ce que j'ai fait auprès de messieurs Jambon et Geens. Je fus assez étonné du manque de réponse du ministre de la justice. Celui-ci m'a indiqué qu'il y avait des réunions mensuelles entre son cabinet et celui de M. Jambon qui s'occupe de la régie des bâtiments. Je lui ai expliqué l'urgence que vous avez soulignée. Je lui ai également rappelé qu'au niveau de la régie des bâtiments, un travail avait été réalisé afin d'analyser les bâtiments qui pourraient convenir et qu'un bâtiment situé rue de l'Astronomie semblait adéquat.

Je m'attendais à obtenir de sa part confirmation du fait que ce bâtiment était bien celui ayant fait l'objet d'un accord de principe, si pas une décision. Je n'ai eu aucune réponse et ai été renvoyé vers le ministre de la Régie des bâtiments. J'ai immédiatement posé la question à M. Jambon, je suppose que nous y reviendrons lors d'un prochain Conseil où vous m'interpellerez à ce sujet.

23. Proposition de motion Jean Jaurès ; question orale de M. Balsat, Conseiller communal.

M. Balsat : En 2015, j'ai introduit une proposition de motion. Nous avons ensuite organisé des commissions. Depuis le mois de mai 2016, plus rien. Pouvons nous escompter la suite rapidement ?

M. le Président : Je prends l'engagement, ici au Conseil communal, que nous allons reprendre les

travaux au niveau des commissions réunies sur le dumping social. Nous avons souhaité attendre d'avoir les conclusions de certains groupes de travail.

M. Mouhssin : Pourriez-vous, pour la prochaine réunion, joindre les conclusions de ces groupes ? Ceci alimentera notre réflexion.

M. le Président : Vous êtes entendu M. Mouhssin.

24. Zone touristique ; question orale de M. Balsat, Conseiller communal.

M. Balsat : J'ai récemment obtenu de la Région les raisons ayant mené au refus de l'octroi du statut de zone touristique au quartier Botanique. Les conclusions rapportent que la zone n'attire pas suffisamment de touristes étrangers.

Quelle est la suite ? Abandonnons-nous ou poursuivons-nous la demande ?

M. le Président : Saint-Josse est devenue une commune touristique, de par sa centralité notamment. Nous avons également deux tours européennes, de nombreux hôtels et près de 3.000 chambres.

Nous allons inaugurer la zone touristique place Rogier, nous profiterons de l'occasion afin de passer des messages à la Région et au Fédéral. À mes yeux, les autres zones de Saint-Josse sont également éligibles. Du côté de la commune, la position est claire : merci mais nous continuons. C'est ce que nous allons faire sans tarder.

25. Belfius ; question orale de M. Balsat, Conseiller communal.

M. Balsat : Il est question, ces derniers temps, de privatiser Belfius. Je pense que la commune a perdu quelques deniers lors du fiasco Dexia, sommes-nous vigilants ? Je ne souhaiterais pas que le gouvernement fédéral se remplisse les poches au détriment des communes dont certaines ont subi de lourdes pertes.

M. le Président : Nous sommes toujours vigilants, nous allons nous renseigner et vous répondre.

26. Processus d'obtention de copie de documents ; question orale de M. Balsat, Conseiller communal.

M. Balsat : Je reviens sur le règlement d'ordre intérieur. J'ai demandé à M. le Secrétaire Communal, il y a de cela 3 semaines, à pouvoir consulter des documents, dont certains sur le 4/5^{ème} temps et d'autres relatifs au *turnover* du personnel. J'ai pu consulter ces documents.

J'ai ensuite complété une demande d'obtention de copie de documents, comme prévu dans le section 21 du ROI. On peut lire dans le règlement : « Les copies demandées sont envoyées dans les 4 jours de la réception de la formule de demande par le bourgmestre ou par celui qui le remplace ». J'ai ensuite transmis le 12 de ce mois 7 demandes via le secrétariat de M. Neve. Nous sommes aujourd'hui le 27 et je n'ai à ce jour rien reçu. Ceci est peut-être dû à l'absence de M. le secrétaire communal.

M. Roekens : J'ai eu le même problème

M. le Président : Toutes nos excuses, vous auriez du obtenir ces documents dans les délais.

27. Expédition aux Philippines ; question orale de M. Balsat, Conseiller communal.

M. Balsat : J'ai appris qu'une expédition s'était rendue aux Philippines, l'équipe était composée notamment de M. Jassin et de M. le secrétaire communal. Cela m'a étonné, la mission économique princière, le Fédéral et la Région depuis octobre refusent de se rendre dans ce pays, la situation n'y étant pas des plus sûres. Le nouveau dirigeant n'étant par ailleurs pas des plus fiables. J'ai également lu

que des touristes avaient été kidnappés.

Quelle est la nécessité pour notre commune de se rendre aux Philippines ? Dans quelle mesure M. le secrétaire communal s'est joint à cette expédition ?

M. Jassin : Je ne répondrai pas sur la présence de M. le secrétaire communal lors de ce type de mission. Il s'agit d'un fonctionnaire dirigeant d'une administration de 650 personnes, à ce titre, il peut représenter cette administration à l'étranger.

Je suis surpris de votre question, il s'agit là d'un suivi. Nous avons voté en 2015 une coopération décentralisée avec la ville de Binah Mollah. Le financement de cette coopération est issu de la Région flamande. Nous sommes tenus par cette convention à nous rendre sur place afin de suivre l'évolution de notre coopération. Nous avons limité la périodicité de cette visite à une fois l'an afin de limiter les coûts.

En ce qui concerne votre question relative au dirigeant de ce pays. La question s'est posée en Région de Bruxelles-Capitale, ce dirigeant ayant un certain nombre de positions assez fortes sur un certain nombre de questions.

Cependant, si demain, en termes de coopération, nous ne nous rendons plus dans les pays où il y a des dirigeants qui dérapent sur un certain nombre de dossiers, il n'y a plus de coopération internationale.

28. Légitimité du Président du CPAS ; question orale de M. Balsat, Conseiller communal.

M. Balsat : Comment se fait-il qu'à Saint-Josse-ten-Noode, nous ayons un Président de CPAS qui ne preste pas un plein temps du fait qu'il est également directeur dans le privé ?

M. le Président : La loi n'interdit pas à une personne exerçant un mandat politique d'exercer une autre activité à côté.

29. Rapport du comité P concernant les contrôles domiciliaires ; question orale de M. Balsat, Conseiller communal.

M. Balsat : Le comité P a relevé précisément que certaines communes ne respectaient pas la loi, à ce titre, le comité P me donne raison et précise que l'arrêté royal du 16 juillet 1992 est la référence en la matière.

Vous avez, sciemment et pertinemment, avec ou sans votre administration, pris des décisions arbitraires, vous n'avez pas respecté le prescrit de la loi. Vous avez déclaré travailler avec l'union des Villes et communes. Je vous l'annonce, je vais porter plainte au ministère de l'Intérieur.

30. Taille de la plante verte rue Bériot ; question orale de M. Genot, Conseillère communale.

Mme Genot : Rue Bériot se trouvait une plante que la commune a récemment taillée. Il semblerait que la taille ait été quelque peu énergique, les câbles de télévision d'une voisine ayant été arrachés à cette occasion. Lorsque l'on voit cette rue, qui était égayée par cette plante, le résultat est un peu triste. Certes, la plante était trop grande et elle méritait une taille pour la sécurité mais n'aurions-nous pas été trop loin en la matière ?

M. le Président : Plusieurs plaintes émanaient de la population locale qui demandait à ce que l'on retire la plante, notamment pour permettre le passage.

M. Jassin : Les habitant à côté de cette plante demandaient à ce que la plante soit élaguée et même retirée pour certains. Lors de l'élagage —qui a été réalisé à la demande de la propriétaire de la maison — la plante s'est rabattue sur elle-même, elle s'est effondrée de la façade et l'élagueur a estimé qu'il était nécessaire d'élaguer jusqu'au tronc.

Mme Genot : Nous aurions tout de même pu laisser la structure en place afin que la plante puisse repousser.

La séance publique est levée à 22h04.